



Rumilly, le 9 mars 2017

Rencontre de quartier Rives du Chéran du jeudi 9 mars 2017 COMPTE-RENDU

Développées depuis 2011, les rencontres de quartiers sont un lieu de débat, d'expression et de propositions pour qu'élus et habitants abordent ensemble les questions relatives à la gestion de la ville et de ses quartiers.

La ville a été découpée en six quartiers et deux rencontres auront lieu par quartier d'ici 2020.

Cette rencontre de quartier consacrée au quartier « Rives du Chéran » rassemble les habitants de Monéry, de l'aumône et de la Fuly.

Les élus référents sont le maire Pierre Béchet, Béatrice Chauvetet et Miguel Monteiro-Braz.

La rencontre se déroule en deux temps avec une information sur les projets en cours de l'équipe municipale puis un jeu de questions/réponses à partir des questions posées par les habitants en direct ou à l'avance s'ils souhaitent une qualité de réponse plus approfondie.

M. le Maire souhaite la bienvenue, remercie les personnes présentes et développe en introduction les grands chantiers et projets sur lesquels l'équipe municipale porte ses efforts actuellement :

- **L'ouverture du cinéma.** Suite à une entreprise défaillante, le chantier a été retardé mais le cinéma *Les lumières de la ville* ouvrira ses portes le 15 mars.
- **Organisation des écoles pour la rentrée scolaire 2017.** L'organisation par niveau scolaire, spécifique à la ville, a été revue pour mettre en place une carte scolaire pour les écoles primaires, comme pour les maternelles. Ces nouvelles cartes scolaires ont été votées lors du conseil municipal de ce 23 février et seront applicables pour la rentrée scolaire 2017.
- **Projet d'aménagement de l'ancien hôpital dénommé « le Forum ».** Suite au choix de la société PRIAMS comme aménageur du site, le permis de construire devrait être signé d'ici le mois de mai et la démolition devrait commencer avant la fin de l'année. Le groupe scolaire Demotz mène également un projet de construction ce qui pose quelques problématiques supplémentaires. Une réunion avec les parents d'élèves et les directeurs d'école est prévue pour trouver une solution.
- **Rond point « cacahuète » du boulevard Dagand.** Les résultats de fluidification du trafic vont au-delà des espérances. Cela constitue une vraie solution et le prochain mandat devra s'atteler à créer un nouveau rond point de l'autre côté de la rocade côté sud / route d'Aix-les-Bains.

A la suite de cette introduction, le Maire propose de jalonner le quartier de manière géographique en descendant la rue de la Fuly en partant du passage souterrain et de la rue de l'industrie, et de poser les questions au fil du « trajet » dans le quartier.

Passage à vélo souterrain de la voie ferrée

Le franchissement surélevé au sol n'est pas pratique lorsque l'on circule en vélo électrique, plus lourd qu'un vélo classique.

La question est en cours de réflexion mais il faut que les vélos puissent passer sans laisser la place aux motos.

Gare et souterrain

Les accès sont difficiles pour les personnes à mobilité réduite ou poussette.

Les aménagements à l'intérieur de la gare sont du ressort de la SNCF. Le souterrain est du ressort de la mairie, c'est un passage important pour le lien entre les quartiers. La réflexion est en cours pour le réaménagement voire la création d'un nouveau souterrain qui intègre les normes PMR.

Les tanneries

Certains habitants ont relevé un va-et-vient nocturne dans cet immeuble désaffecté.

Le bâtiment est un immeuble privé et seul le propriétaire est habilité à faire intervenir la police ou porter plainte. La mairie est en contact avec le propriétaire pour faire avancer les choses.

Sur le devenir de cet immeuble, plusieurs aménageurs se sont intéressés au projet mais aucun n'a donné suite pour le moment.

Rue du Mont Blanc

La vitesse est excessive au niveau de la maison Ramel.

Le Maire propose de mettre en place une écluse (rétrécissement de chaussée) avec une priorité à ceux qui viennent du nord.

La sortie de l'immeuble anciennement « Vuillerme » est dangereuse car dans un virage.

Il faut que les gens circulent à une vitesse de centre ville.

A terme, la rue de l'industrie pourrait devenir un cheminement doux devant, avec la route derrière le gymnase.

Rue du Mont Blanc, face au quai Nestlé

Il y a un passage piéton à signaler.

Les arbres ont été élagués pour dégager la visibilité. Le Maire rappelle que les passages piétons sont installés de manière réglementaire par rapport aux intersections. Il n'y a pas de marge de manœuvre quant à leur emplacement.

Carrefour du pont du Mont Blanc

Il fonctionne bien mais certains conducteurs ne voient pas la priorité à droite.

La priorité à droite est la règle générale du code de la route, en l'absence de toute signalisation. Un panneau « priorité à droite » pourra être mis en place.

Rue de l'industrie / avenue de l'aumône

Les bancs face devant l'école Clairjoie sont tournés vers les rives du Chéran. Mais les arbres ont poussé et cachent la vue aujourd'hui.

Un élagage pourra être envisagé.

Les poubelles de tri sélectif sont sales.

Suite à la dissolution du SITO, la compétence Déchets est aujourd'hui du ressort de la Communauté de communes du canton de Rumilly. Il reste à préciser qui, de la ville ou de la Communauté de communes, prend en charge le nettoyage des aires de tri.

Station d'épuration

A quand les travaux de la station d'épuration ?

L'eau et l'assainissement sont de la compétence de la Communauté de communes. Un budget de 12 millions d'euros est prévu et les travaux s'étaleront sur trois phases d'ici à 2020. Pour toute question, n'hésitez pas à solliciter la Communauté de communes, et éventuellement à adresser une copie du courrier au Maire afin qu'il puisse se faire l'écho des demandes des citoyens.



Route de la Fuly : de la rue de l'industrie vers les Prés riants

La route, très fréquentée par les piétons et les vélos, en cohabitation avec les voitures, est dangereuse.

L'entreprise Nestlé souhaite rapprocher son parking dans son site. Cela permettrait, à terme, de créer une route en sens unique le long de la voie ferrée en contournant le site de l'usine Nestlé. Cela simplifierait la circulation et la sécurité sur cette rue.

Nouvel immeuble « l'O douce » : route de la Fuly – impasse des Prés riants

Les travaux ont commencé et un parking souterrain est prévu. Le Maire propose de créer un petit giratoire avec plusieurs intérêts : absorber le flux d'entrée-sortie de l'immeuble, ralentir la circulation et à partir de ce point, mettre la route en sens unique dans le sens nord-sud (de la gare vers les Prés riants).

Un habitant fait remarquer que cela risque d'engorger le parking Stalingrad du centre ville.

Qui dit sens unique, dit faire le tour, dans un sens ou dans l'autre. Il s'agit d'un choix : faut-il privilégier le tout-voiture ou faire la place aux modes de déplacements doux ?

Intersection route de la Fuly - rue des Glières

Un radar pédagogique est en place mais certains habitants trouvent encore la circulation des véhicules trop rapide.

Le Maire propose l'installation d'un dos d'âne. L'assemblée n'y est pas favorable.

Une voiture garée dans cette rue face à un lampadaire crée une écluse naturelle qui ralentit de fait la circulation. Pourrait-on pérenniser cela ?

La question pourra être étudiée.

Intersection route de la Fuly - impasse des granges

Le point de dépôt des poubelles est sale et elles ont été incendiées.

L'enlèvement et le traitement des déchets sont de la compétence de la Communauté de communes. La Ville de Rumilly avait envoyé un courrier au SITOIA en son temps, pour indiquer que ce point était prioritaire pour la création de conteneurs semi-enterrés. Pour ce faire, les pouvoirs publics doivent racheter le terrain au propriétaire (déclaration d'intention d'aliéner) : les démarches juridiques sont en cours.

Intersection route de la Fuly - impasse des lauriers

De deux, les conteneurs d'ordures ménagères sont passés à cinq.

Il faut se tourner vers la Communauté de communes pour ces questions, ne pas hésiter à adresser une copie du courrier au Maire afin qu'il puisse se faire le relais des questions des citoyens.

Rue des bouleaux

Lorsque l'on remonte depuis le stand de tir, le stationnement devant la maison qui fait l'angle est dangereux.

Le foncier vient d'être régularisé sur cet emplacement. Une interdiction de stationner par marquage au sol devrait résoudre le problème.

La circulation à pied depuis l'école vers la rue des bouleaux est dangereuse.

Le Maire suggère de faire le détour par le stade, pas beaucoup plus long et bien plus sûr.

Sortie de l'impasse des prés riants sur la route de la Fuly

Les véhicules sortants de ce chemin privé ne marquent pas le stop.

Le Maire propose de faire un courrier de mise en demeure au propriétaire afin qu'un panneau STOP soit mis en place.



Bas de la route en direction du plan d'eau / de la Rizière

Ce dossier est en cours de négociation depuis 2011 avec la centrale à béton. La Ville de Rumilly a acquis le site. Le Maire propose de faire de la route de la Fuly une impasse, après le stand des Chevaliers tireurs. En contrepartie, une route rejoignant directement la RD3 sera ouverte pour la circulation des poids lourds.

56 bis rue de la Fuly

Les grilles d'eau pluviales sont bouchées.

Concernant les caniveaux et eaux pluviales, l'entretien est normalement compris dans le contrat d'affermage entre Véolia, délégataire de service public de la Communauté de communes. Il convient de remonter l'information à cette dernière qui détient la compétence eau et assainissement.

Allée des amandiers

Est-il possible de faire un enrobé sur cette voie, qui par ailleurs n'est pas déneigée par les services municipaux.

Il conviendra de vérifier pourquoi cette voie n'a pas été déneigée.

De façon plus générale, la priorité du déneigement est donnée le matin aux bus scolaires, aux accès aux écoles et à l'hôpital. Et ensuite les autres voiries au fur et à mesure. Les 67 km de voirie communale ne peuvent être déneigés simultanément.

Bus scolaires devant l'école des Prés riants

Les passages piétons sont situés derrière les bus, ce qui est dangereux.

Le Maire relaiera l'information auprès de la Communauté de communes, qui a la compétence des transports scolaires.

Stade de foot et de rugby

Peut-on préciser les horaires d'ouverture de ces équipements ?

La pose d'un panneau sur les portes sera étudiée.

Peut-on rapprocher l'entrée du parking afin d'éviter que les gens ne garent leurs voitures n'importe où ?

Ce point pourra être réétudié.

Le projet de réaménagement de l'espace de convivialité du stade de rugby est discuté.

Trottoirs chemin des îles

Les trottoirs sont hauts et ne comportent pas de bateaux.

Des trajets prioritaires ont été identifiés pour l'accessibilité. Toutefois, ces travaux coûteux ne peuvent être envisagés facilement partout. Il ne faut donc pas hésiter à préciser les besoins par courrier.

Passerelle sur le Chéran

Ces travaux portés par la Communauté de communes, devraient être réalisés d'ici la fin de l'année 2017. Les travaux de forage ont commencé et le choix du type de passerelle est en cours. Cette passerelle est très attendue par les riverains, randonneurs, vététistes et pêcheurs.

Aire de jeux

Serait-il possible de créer une aire de jeux au centre du quartier pour les plus petits.

Une installation mixte avec les écoles avait été envisagée comme cela a été fait pour l'école du Centre mais ce projet de mutualisation est compliqué à avancer.

Vitesse des véhicules aux abords du plan d'eau

Peut-on interdire le stationnement sous les arbres pour plus de sécurité, voire limiter la circulation sur cette zone à 30 km/h ?

Le Maire est plutôt favorable à la limitation de vitesse.

Rue de la Croix-noire

L'écluse ralentit trop les véhicules qui montent.

Différentes solutions ont été testées pour cette écluse et aucune ne satisfait tout le monde.

Bâtiment « Plastorex »

A ce jour, il n'y a pas de projet pour ce bâtiment. Les locaux sont utilisés par quelques associations. Pour le moment, cela reste en l'état et n'implique pas de frais.

Installation de la mosquée

La Ville est restée très attentive suite à l'installation de la mosquée et rencontre régulièrement tous les deux mois, l'association en charge. En cas d'infraction de stationnement, les contrevenants sont verbalisés.

Les questions étant épuisées, M. le Maire remercie l'assemblée.

En dehors des rencontres de quartier, les citoyens sont invités à ne pas hésiter à faire leurs remontées d'information sur ce qu'ils observent sur la commune via le site internet ou à l'adresse contact@mairie-rumilly74.fr.

